

GLOBAL BUSINESS

MAURICE SE POSITIONNE COMME UN POURVOYEUR D'INVESTISSEMENTS EN CÔTE D'IVOIRE

DANS UN CONTEXTE MARQUÉ PAR UNE FORTE INSTABILITÉ POLITIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST, MAURICE SE PRÉSENTE COMME UNE PLATEFORME FINANCIÈRE IDÉALE POUR STRUCTURER LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS EN CÔTE D'IVOIRE.

RESHMEE BHEEMUCK



L'ECONOMIC Development Board vient d'annoncer une avancée significative dans les relations économiques entre la Côte d'Ivoire et Maurice. En effet, l'Accord de promotion et de protection des investissements (IPPA) entre les deux pays, ratifié le 7 janvier 2022, est entré en vigueur le 7 août dernier. Cet accord devrait encourager les investisseurs à utiliser le centre financier international (IFC) de Maurice pour leurs investissements en Côte d'Ivoire. C'est une première étape avant la conclusion de l'accord de non-double imposition (DTA).

Le CEO d'Anneau, Amit Bakhipta, explique que pour que les investisseurs internationaux puissent acheminer efficacement leurs investissements transfrontaliers via le centre financier international (IFC) de Maurice vers la Côte d'Ivoire, le DTA doit d'abord entrer en vigueur. Parallèlement, un protocole d'accord entre les chambres

de commerce des deux pays constitue un bon premier pas dans cette direction.

Il est rejoint par François de Senneville, associé et Head Africa Group de Fieldfisher LLP, qui rappelle que les États de l'Afrique de l'Ouest font face à une instabilité politique croissante depuis les coups d'État au Mali, en Guinée-Conakry, au Burkina Faso et aujourd'hui au Niger.

« Dans ce contexte, tout accord permettant de bénéficier d'une sécurité juridique accrue pour les investisseurs est particulièrement apprécié par ces derniers et joue un rôle important dans le processus de décision concernant les projets d'investissement dans les pays de la sous-région », souligne-t-il. Au passage, il précise que Maurice a conclu de nombreuses conventions de protection des investissements – qui donnent notamment des garanties au pays de l'investisseur contre la nationalisation du pays de l'investisse-

ment – et les entreprises implantées à Maurice peuvent les revendiquer.

Ces conventions constituent un facteur supplémentaire pour l'attractivité de Maurice pour l'implantation locale des entreprises internationales souhaitant investir en Afrique continentale. L'entrée en vigueur de l'IPPA entre Maurice et la Côte d'Ivoire va donc inciter les investisseurs à s'implanter à Maurice pour investir en Côte d'Ivoire via leurs holdings intermédiaires mauriciennes.

De l'avis de François de Senneville, la ratification d'une convention fiscale dans la foulée de l'IPPA serait une bonne nouvelle à la fois pour la Côte d'Ivoire et Maurice car elle devrait agir comme un accélérateur pour dynamiser les relations entre les États signataires en favorisant la structuration d'investissements entre les deux pays concernés pour bénéficier des dispositions conventionnelles favorables.

« Une convention fiscale de non-double imposition est avant tout un outil général pour éviter la double imposition des flux entre les États co-contractants. Elle permet généralement aux entreprises qui peuvent prétendre à l'application des dispositions conventionnelles de bénéficier d'une fiscalité plus avantageuse que celle dérivée de la simple application des législations fiscales nationales des deux États signataires. C'est un outil gagnant-gagnant pour ces mêmes États car il a vocation à générer de nouveaux flux, donc de nouvelles recettes fiscales pour ces mêmes États. Ce, même si les États acceptent des concessions fiscales pour réduire leurs taux d'imposition tels que prévu dans leurs législations nationales sur les opérations qui sont dans le champ d'applications de la convention. Sans convention fiscale, il existe un risque de double imposition des flux financiers entre les deux États concernés, ce qui a pour effet de freiner les investissements entre les pays concernés », observe-t-il.

Pour sa part, Amit Bakhipta fait remarquer qu'un investisseur international a la possibilité d'investir directement dans n'importe quel pays au monde, y compris la Côte d'Ivoire, sans une structuration fiscale optimisée dans un centre financier. Ainsi, il peut également utiliser d'autres IFC et pas nécessairement Maurice, car cela peut aussi, dans une certaine mesure, dépendre du fait que le pays d'origine de l'investisseur ait ou non un DTA en vigueur avec Maurice.

Entre autres considérations, les investisseurs mondiaux ont besoin des centres financiers internationaux pour améliorer davantage la structure du capital de leurs projets (financement), leurs opérations et leurs opérations transfrontalières avec les fournisseurs/clients. Par conséquent, un certain nombre de variables sont généralement dûment pris en compte dans de tels investissements transfrontaliers mondiaux.

AVANTAGE CONCURRENTIEL

À terme, l'objectif de Maurice est de devenir la porte d'entrée pour les investissements à destination de la Côte d'Ivoire. Notre principal atout, c'est que nous sommes un IFC bilingue qui a déjà plus d'un siècle d'histoire économique et commerciale productive, par exemple avec l'Europe ; ce qui est rare, puisque nous parlons ici de la région ouest-africaine francophone.

«C'est notre avantage concurrentiel. Nous ne devons pas oublier que les investisseurs internationaux qui s'intéressent à la Côte d'Ivoire seraient généralement intéressés non seulement par celle-ci, mais également par son rôle de tremplin dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest francophone», argue Amit Bakhipta.

Idem pour François de Senneville qui fait ressortir que l'IFC de Maurice a une expérience de plus de 20 ans dans le domaine du financement et des investissements internationaux. Internationalement, il est



FRANÇOIS DE SENNEVILLE
(HEAD AFRICA
GROUP OF
FIELDFISHER LLP)

reconnu que Maurice jouit d'une excellente réputation pour ses démarches actives pour s'assurer que sa législation répond bien aux impératifs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour lutter contre le blanchiment et le financement du terrorisme. De plus, le pays ne figure sur aucune liste noire ou grise des organisations internationales. Son écosystème inclut des banques,



AMIT BAKHIPTA (CEO D'ANNEAU)

des cabinets d'avocats et d'autres prestataires de services financiers de renom, sans compter les quelque 1 000 fonds d'investissements dédiés à l'Afrique qui y ont élu domicile.

Par ailleurs, il indique que la dynamique du secteur financier mauricien est appelée à continuer à se développer car Maurice bénéficie d'un environnement réglementaire favorable au secteur privé (libéralisation des flux de capitaux, faible inflation, fiscalité simplifiée et raisonnable), mais aussi d'une diplomatie économique assez efficace. Dans ce contexte, tout accord avec Maurice dynamisant les investissements permet à la Côte d'Ivoire d'espérer capitaliser sur notre centre financier pour attirer en particulier les investissements ouest-africains des fonds d'investissement basés à Maurice. Les investisseurs dans ces fonds viennent de plus en plus de tous les continents pour tenter de bénéficier de forts taux de croissance en Afrique.

Et François de Senneville de conclure : «La Côte d'Ivoire est parmi les pays africains qui ont souvent enregistré ces dernières années des taux de croissance à deux chiffres et qui ont le potentiel de continuer avec de telles performances dès que la situation internationale aura retrouvé un peu plus de sérénité. Ce potentiel de croissance attire donc ces fonds d'investissement présents chez nous. C'est surtout comme cela que Maurice peut servir de porte d'entrée des investissements en Côte d'Ivoire».

LE POTENTIEL IVOIRIEN



La Côte d'Ivoire offre des opportunités d'investissement multisectorielles, attirant des investisseurs étrangers. François de Senneville indique que lors de la signature de l'IPPA, les autorités des deux pays signataires ont souligné que le potentiel de la Côte d'Ivoire est susceptible d'intéresser les entreprises étrangères, mais également mauriciennes à participer dans les secteurs de l'agroalimentaire, de la manufacture, des finances et des banques, de la construction, du textile, des technologies de l'information et de la communication, de la transformation des ressources halieutiques et du tourisme.

Ces pays d'Afrique de l'Ouest est stratégique car susceptible de lui ouvrir les portes des autres pays de la sous-région qui représentent un marché de plus de 300 millions d'habitants si l'on compte ceux des pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine.

De son côté, Amit Bakhipta indique que les opportunités sont principalement multisectorielles en Côte d'Ivoire dont l'économie est en plein essor. Il convient de noter qu'en 2022, la part de l'agriculture dans le produit intérieur brut de la Côte d'Ivoire était de 16,72 %, celle de l'industrie de 21,98 % et celle du secteur des services de 53,7%. «Même si la plupart des secteurs de l'économie nécessitent généralement des investissements étrangers, cela dépend de l'investisseur mondial et de son domaine d'activité/spécialisation spécifique, ainsi que des secteurs dans lesquels il cherche à se développer en Côte d'Ivoire», souligne-t-il. Avant d'ajouter qu'en règle générale, les investisseurs européens et américains privilégieraient le secteur agricole extrêmement prometteur de Côte d'Ivoire. De même, le secteur bancaire et les assurances attirent des intrants étrangers en particulier panafricains.

La contribution de Maurice aux investissements en Côte d'Ivoire en 2022

Selon François de Senneville, en 2022, alors que les investissements internationaux en Côte d'Ivoire ont progressé de 15 % pour atteindre environ 1,6 milliard de dollars, alors qu'ils reculaient pour de nombreux autres États africains et jusqu'à ces dernières années, Maurice représentait plus de 5 % des investissements directs étrangers en Côte d'Ivoire.

«Jusqu'à présent, Maurice est donc un investisseur important en Côte d'Ivoire (avec des investissements qui devraient être de l'ordre de 80 millions de dollars par an). Les échanges économiques entre les deux pays sont néanmoins jugés encore trop faibles par les autorités respectives compte tenu de leur potentiel et elles espèrent que ces accords les dynamiseront», dit-il.